



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex

Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM

Intervention SNTRS CGT à l'AG du CAES INSERM du 30 septembre 2020 (visio)

Jean KISTER

Au nom du SNTRS CGT je tiens à remercier le CAES de son invitation à son Assemblée Générale, rappelant ainsi que le CAES a été créé et est géré par les organisations syndicales de l'Inserm.

Avec la crise sanitaire du COVID et ses conséquences sur le plan économique, les agents Inserm et leurs familles n'ont jamais eu autant besoin du CAES ! Certaines familles d'agents ont dû subir des baisses de revenus (chômage partiel, perte d'activité, ...). Nombreux sont ceux qui n'ont pas pu avoir accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport.

Je tiens à saluer les **mesures spécifiques prises par la CAES pour répondre à cette crise** : remboursement systématiques des séjours annulés, assouplissement des délais de dépôt des demandes de subvention ou d'inscription, promotions à 50% pour de nombreux séjours Jeunesse et vacances, application du taux promotionnel 35 à 85% pour de nombreux séjours Jeunesse et pour les activités dans les CLAS au deuxième semestre, etc.

Notre conception de l'action sociale est fondée sur la **solidarité**. Le CAES se doit d'être ouvert à tous et de proposer des activités pour un plus grand nombre. Nous continuerons à favoriser l'accompagnement individuel des personnes en grandes difficultés financières, familiales ou en situation de handicap.

Pour que le CAES puisse continuer son action sociale en faveurs des agents, il est nécessaire **qu'il ait les moyens budgétaires suffisants**. Lors des précédents mandats, nous avons obtenu une augmentation de la subvention versée par l'Inserm de 42%. La subvention était passée de 0,58% à 0,62% de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm. Cette avancée a été pérennisée par la signature en 2017 d'une nouvelle convention entre l'Inserm et le CAES. **Le SNTRS CGT agit pour obtenir l'augmentation de la subvention versée par l'Inserm pour atteindre le 1% de la masse salariale.**

Les élus du SNTRS-CGT, dans le cadre de l'accord passé avec le SGEN CFDT et le SNCS pour ce mandat, continueront à œuvrer au CAES pour le développement de la politique sociale au service des besoins des salariés et retraités de l'Inserm. Ils seront vigilants pour que notre association conserve son indépendance vis-à-vis de l'Inserm.

Les élus SNTRS-CGT veilleront également au **maintien d'un fonctionnement démocratique et transparent**, et, en matière de gestion financière, à la poursuite des bonnes pratiques mises en place en particulier pour éviter de cumuler des réserves inutiles. Nous défendrons le développement d'une politique au niveau national et local (CLAS) qui permette à tous d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances.

Pour finir, nous rappelons à la DRH Inserm, qu'il faut être attentif pour les **agents impliqués dans les activités du CAES**, tant au niveau national (CNAS, commissions) que locales (CLAS), à la reconnaissance de leur engagement dans cette **tache d'intérêt collectif**, surtout que maintenant il n'y a plus les CAP de promotion avec des représentants des personnels mais seulement des Lignes Directrices de Gestion où seule l'administration sera responsable des critères appliqués pour la promotion des agents ! Pour nous, ce temps passé pour le CAES, ce n'est pas « être absent » mais bien contribuer au développement de l'action sociale pour l'intérêt des agents et aussi de l'Inserm !